

Le DEC national rend possible la mobilité étudiante, un meilleur arrimage avec les universités et permettent à celles-ci d'accueillir adéquatement les étudiantes et les étudiants.



Si le programme devait être révisé selon la forme proposée, la situation suivante pourrait devenir bien réelle (une situation parmi tant d'autres):

Une étudiante ou un étudiant suit le cours formé des compétences CB1-C1-C2 et l'échoue en raison de CB1. Elle ou il a réussi tous les autres cours comprenant les compétences transdisciplinaires C1 et C2. Est-ce que ses compétences C1 et C2 lui seront reconnues?

Le DEC en Sciences de la nature doit demeurer un DEC national!

Il faut y réfléchir ensemble!

Rencontre nationale

Organisée par la FNEEQ
(consulter votre syndicat)

Le 28 mars 2018 à 10 h

Hôtel Holiday inn Select
99 rue Viger Ouest, Montréal

Pour
un réseau collégial **fort et cohérent** dans **toutes** les
régions
du Québec!



Pour la FNEEQ-CSN,
le **DEC national** est un
incontournable.

Non à la prolifération
des DEC locaux et
à l'extension de ce modèle.

Pour une **véritable**
réflexion sur le programme
Sciences de la nature :

Exigeons
un moratoire!

Révision
du programme de
Sciences de la
nature

Non à une révision
qui **dénature** le DEC!



La révision du programme de Sciences de la nature propose :

- Un changement structurel qui modifie la relation entre les compétences et les cours;
- Des modifications importantes au niveau des connaissances obligatoires qui posent la question des acquis de base en sciences;
- Des prescriptions imprécises quant au nombre de périodes allouées à l'enseignement des savoirs qui touchent au minimum 60 % de la formation spécifique;
- La place accordée aux compétences transdisciplinaires obligatoires qui touchent un minimum de 20 % de la formation spécifique;
- La perte du caractère national du DEC par une plus grande articulation locale des compétences en cours.

Le programme actuel de Sciences de la nature ne fait pas de différence entre un cours et une compétence, ce qui n'est plus le cas dans le programme proposé. Sauf exception, il devient impossible pour un cours de ne traiter que d'une seule compétence. Ce qui change est donc la manière d'organiser les compétences tout au long du parcours. Ce changement structurel pave la voie à une prolifération des parcours préuniversitaires locaux dont les effets pourraient être problématiques à plusieurs égards.

Les conséquences d'une fragmentation différente des compétences dans les cours d'un collège à l'autre sont nombreuses pour :

Les étudiantes et les étudiants

- Difficulté à changer de cégep, voire de programme;
- Difficulté à prendre des cours d'été ou de la formation à distance pour compléter sa formation;
- Difficulté à reprendre les cours échoués quand l'échec ne porte que sur la compétence transdisciplinaire ou disciplinaire;
- Risque de s'enfermer dans un parcours très pointu trop tôt, alors que le DEC doit être « général »;
- Accès réduit aux différents programmes universitaires.

Les enseignantes et les enseignants

- Augmentation importante de la précarité et des mises en disponibilités;
- Alourdissement d'une tâche déjà lourde des enseignantes et des enseignants précaires qui doivent enseigner dans plusieurs collèges;
- Impacts possibles sur le climat de travail du « partage » local des compétences;
- Difficultés à se procurer des manuels sur mesure et obligation de produire du matériel « maison » en raison de la diversité de cours dans le réseau.

Les collèges et les universités

- Augmentation du phénomène de la concurrence entre les établissements dont risquent de souffrir plus fortement les plus petits collèges. On pourrait voir notamment des collèges offrir des programmes locaux plus « vendeurs »;
- Sans changement de financement pour les collèges, une augmentation du nombre de cours, pratiquement inévitable par le fractionnement des compétences, provoquera un alourdissement de la tâche de toutes et de tous les profs;
- Préparation préuniversitaire différente des étudiantes et des étudiants d'un cégep à l'autre;
- Création probable de parcours exclusifs pointus entre les collèges et les universités.

Afin de préserver le caractère national du DEC en Sciences de la nature il faut :

- Une uniformité dans l'offre de cours dans toutes les régions du Québec;
- Un tronc commun national de cours dans tous les collèges du Québec;
- Des prescriptions ministérielles précises sur l'attribution de cours à des disciplines et sur un nombre de périodes précises de cours pour chacune des disciplines.